

AVIS

Objet: Administration de la gestion de l'eau - Service Aménagement et renaturation – Restauration écologique du cours d'eau «Mamer» à hauteur du Moulin de Schoenfels.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 6 février 2026, réf EAU-AUT-25-1100, concernant la restauration écologique du cours d'eau «Mamer» à hauteur du Moulin de Schoenfels, est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 20 février 2026 au 1 avril 2026 inclus.

Mersch, le 16 février 2026

le secrétaire,

le bourgmestre,



Certificat de Publication